

COMMUNE DE JAILLANS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 15 octobre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de ROBERT Isabelle, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 1

Date de la convocation : 08/10/2018

Présent(s) : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Philippe AROD, Gérard SERRADURA, Céline ACTON, Myriam PEYSSON, Jacques DILLMAN, Mathieu DUMONT, Régine ROIBET, Christophe VALLA, Pierre-Olivier MACHON, Annick VINCENT, Virginie VIGNON, Alain BONNET

Absent(s) : M. Patrice CLAVAISON donne pouvoir à Madame le maire Isabelle ROBERT.

Secrétaire de séance : Mme Céline ACTON

Début de séance à 19h00

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 10 septembre 2018.

Aucune remarque n'étant prononcée, le compte rendu est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

❖ **AUGMENTATION DES LOYERS LOGEMENTS CURE 45A ET 45B PLACE DE L'ÉGLISE**

Madame le Maire expose au conseil municipal que deux locataires quittent leur logement dans le bâtiment de la cure.

Il s'agit de Mme RAVET Liliane, qui quittera le logement situé au 45 A Place de l'église fin octobre et Mme LECLERQ Madeleine qui quitte le logement situé au 45 B Place de l'église le 30/11/2018.

Madame le Maire propose de profiter du départ de ces locataires pour procéder à une révision du montant des loyers :

- Le loyer du 45 A place de l'église passe de 235,44 € à 280,00 € + 10 € de cave soit 290,00 €
- Le loyer du 45 B place de l'église passe de 318,93 € à 410,00 € + 10 € de cave soit 420,00 €

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

- **Décide** l'augmentation des loyers des 2 logements de la cure qui seront libres au 01/11/2018 pour celui situé au 45 A place de l'église et au 01/12/2018 pour le 45 B place de l'église
- **Dit que** les loyers + cave sont fixés à :
 - ➔ Le loyer du 45 A place de l'église passe de 235,44 € à 280,00 € + 10 € de cave soit 290,00 €,
 - ➔ Le loyer du 45 B place de l'église passe de 318,93 € à 410,00 € + 10 € de cave soit 420,00 €.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention

15	0	0
----	---	---

❖ **CHOIX DU LOCATAIRE POUR LOGEMENT CURE AU 45A PLACE DE L'ÉGLISE**

Madame le Maire présente au conseil municipal différentes demandes de logements.

Un choix a été fait.

Il s'agit de Madame DOLECKI Jeannine, domiciliée actuellement au 550 chemin des fées - les Vernets 26300 JAILLANS.

Le loyer sera de : 280,00 € + 10 € cave soit 290,00 € au 1er novembre 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré

- **ACCEPTE que** le logement de la cure sise 45 A place de l'église soit loué au 1er novembre 2018 à Mme DOLECKI Jeannine.
- **DIT que** les loyers + cave sont fixés à : 280,00 € + 10 € de cave soit 290,00 € + charges.
- **DEMANDE** une caution équivalente à un mois de loyer soit 290,00 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail de location et tous documents concernant ce dossier.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

❖ **CONVENTION ENFANCE JEUNESSE (CEJ)**

L'adjoite, Madame Céline ACTON, en charge de la Commission Enfance et Jeunesse présente à l'ensemble des conseillers municipaux le contenu de la convention validée par l'ensemble des 5 communes concernées et relative à l'accueil de loisirs « KID O'MINO ».

Dans le cadre de la politique sociale de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, la compétence « Enfance » pour les communes de moins de 5 000 habitants qui est gérée par des structures communales ou associatives, est transférée aux communes à partir du 1er janvier 2017 et selon le rapport de la CLECT du 11 juillet 2017.

Dans son projet éducatif, les communes DE BEAUREGARD BARET, EYMEUX, HOSTUN, JAILLANS ET LA BAUME D'HOSTUN soulignent l'importance de proposer des activités de loisirs de qualité aux enfants.

Elles reconnaissent le travail réalisé dans ce domaine par l'association Familles Rurales de Jaillans et des communes avoisinantes au travers de son Accueil Collectif pour Mineurs (ACM) : Kid O'Mino.

De ce fait, elles soutiennent les activités de l'association dans le respect de leur autonomie et de leur liberté d'initiative, tout en s'assurant de la bonne gestion des aides publiques.

Ainsi, l'établissement d'une convention commune permet de soutenir l'ACM proposé par l'association et de définir les obligations réciproques de chaque partie, dans la continuité des objectifs fixés en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Les objectifs éducatifs sont :

- ✓ Rechercher l'égalité d'accès des enfants et des familles aux services et accueils sur l'ensemble du territoire intercommunal dit « Des Monts du Matin ».
- ✓ Favoriser la mixité géographique, sociale, générationnelle filles / garçons afin de contribuer au meilleur épanouissement possible des jeunes et créer un lien social.
- ✓ Associer et soutenir les parents dans les fonctions éducatives.

- ✓ Encourager les pratiques culturelles et sportives.
- ✓ Respecter le rythme de vie de l'enfant.

L'association utilise pour son accueil de loisirs des locaux mis à disposition par la commune d'HOSTUN. Ils restent la propriété de la commune, qui assure l'entretien courant (fluides, petites réparations). De ce fait, l'association s'adresse à la commune d'HOSTUN afin de signer avec elle une convention d'utilisation desdits locaux.

Cette convention a été entérinée par la Commune d'HOSTUN, le Maire M. Bruno VITTE, qui est mandataire de l'accueil de loisirs « KID O'MINO » et les représentants de l'association Familles Rurales représentée par Mesdames GARRIVIER Mélanie et CHATAIN Amandine.

A compter de sa signature, la présente convention est établie pour une durée de cinq ans.

❖ **PLAN MERCREDIS**

L'adjointe, Madame Céline ACTON, en charge de la Commission Enfance et Jeunesse expose à l'ensemble des conseillers municipaux le compte rendu de la réunion tenue le 20 septembre 2018 au sein de la Préfecture.

Cette réunion était animée par les services de la DDCS, de l'Education Nationale et de la CAF.

Madame Céline ACTON nous rappelle que les mercredis sont devenus, depuis cette rentrée scolaire 2018 "extrascolaires".

Chacune de nos communes a choisi de soutenir financièrement l'association Familles Rurales dans le cadre de ses mercredis loisirs, pour que cette dernière puisse répondre aux besoins de nos administrés.

Aussi, afin que cette structure puisse bénéficier d'une aide financière de l'Etat, des démarches administratives doivent être engagées afin de bénéficier d'une aide de 0,54 € par heure / enfant ainsi qu'une bonification de 0,46 €.

Démarches à entreprendre sont les suivantes :

1. Constituer un COPIL regroupant l'ensemble des acteurs gravitant autour du public concerné, à savoir :
 - les directeurs d'écoles maternelles et primaires,
 - les délégués de parents d'élèves,
 - l'Education Nationale,
 - les élus,
 - l'association Familles Rurales (1 seul pour les 5 communes).
2. Il faut rédiger un PEDT et le rendre avant le 15 novembre 2018.

Compte tenu du délai très court pour la constitution du dossier administratif, madame Céline ACTON a convenu avec madame Hélène RATEL de la CAF de partir sur les postulats suivants :

- Repartir sur le PEDT déjà existant pour les TAP,
- Mettre à jour le PEDT en y intégrant les projets scolaires, même s'ils sont en cours de rédaction,
- Préciser avec les communes titulaires du PEDT des durées de validité et les signataires nécessaires.

❖ **URBANISME : DEMANDES D'AUTORISATION**

-  Modification Permis de Construire délivré et en cours de validité : Mme Brigitte PRUVOST (55C route des Tonnets) : Changement couleur façade.
-  Certificat d'Urbanisme : M. Laurent ABISSET (950 chemin d'Arthemoney) : Extension et couverture du toit terrasse existant- création d'une piscine.
-  Déclaration Préalable : M. Gilles PEYSSON (770 chemin du Pouyet) : Installation de Panneaux photovoltaïques.
-  Modification Permis de Construire : M. Christophe VALLA (65A chemin des bois) : suppression d'une partie de l'extension habitation principale, Création mur de clôture.
-  Permis de Construire : Mme Valérie POINT (35 rue de l'école), construction d'une maison d'habitation.

QUESTIONS DIVERSES

❖ **Travaux à prévoir logement cure 45A et 45B Place de l'église** : Rafraichissement des logements à prévoir suite aux départs des locataires.

❖ **Courrier de Madame FAURE Catherine (Villa locative)** : Madame le Maire informe l'ensemble des Conseillers Municipaux de la réception en Mairie d'un courrier de Madame FAURE qui demande à la Commune de JAILLANS de mettre aux normes son installation de chauffage selon le diagnostic réalisé par un chauffagiste.

Force est de constater qu'un poêle à bois, n'ayant pas fait l'objet d'une demande de déclaration préalable en mairie, n'aurait pas dû être installé.

L'ensemble des Conseillers Municipaux demande expressément à Madame le Maire de convoquer l'ensemble des locataires afin de leur rappeler leurs droits et obligations au sein des logements gérés par la Commune de JAILLANS.

Les questions relatives aux assurances des logements et risques engendrés par des installations non conformes et non autorisées seront ainsi abordées en présence des locataires concernés.

❖ **Travaux mur du cimetière** : L'Adjoint aux Travaux, Monsieur Philippe AROD, expose à l'ensemble des Conseillers Municipaux l'état de délabrement des murs du cimetière qui présentent, par endroit, des pierres qui se désolidarisent des murs d'enceintes pouvant à terme se traduire par des écroulements.

Ainsi, Monsieur Philippe AROD, rappelle à Madame le Maire le degré d'urgence pour les travaux de consolidation des murs existants au sein du cimetière.

❖ **Point sur les travaux Mairie** : Le Conseiller Municipal, Monsieur Alain BONNET, présente à l'ensemble des Conseillers Municipaux et à Madame le Maire le compte rendu hebdomadaire des avancements des travaux au sein de notre Mairie.

Des précisions techniques restent à finaliser avec l'architecte et une convocation du Maître d'œuvre est décidée par l'ensemble des conseillers Municipaux afin de finaliser les points correctifs, la réunion est prévue pour le lundi 29 Octobre à la salle du Patronage.

❖ **Convention de nettoyage déchetterie Écancière** : Madame le Maire expose au conseil municipal qu'une convention de nettoyage a été signée entre la Mairie d'HOSTUN, représentée par M. Bruno VITTE, La mairie d'EYMEUX, représentée par M. Bernard SAILLANT et la mairie de JAILLANS, représentée par Mme Isabelle ROBERT le 20 septembre 2018.

Madame le Maire donne lecture au conseil de la convention de nettoyage de la « déchetterie de l'Écancière »

Ouï la présentation de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Prend acte de la convention de nettoyage de la « déchetterie de l'Écancière »

- **DIT que** la commune D'HOSTUN est et demeure propriétaire de la parcelle ZL 89 située à l'adresse suivante : les combes 26730 HOSTUN « Déchetterie de l'Écancière ». Elle met cette parcelle à disposition de **Valence Romans Agglo** afin d'installer les conteneurs semi-enterrés.
- **DIT que** les conteneurs disposés en ce lieu seront utilisés majoritairement par les habitants des deux communes de JAILLANS et EYMEUX. La mission d'entretien pour une durée de 3 mois des conteneurs incombera à tour de rôle aux trois communes soit : EYMEUX, JAILLANS et HOSTUN.
- **DIT que** La durée de la convention est accordée à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 1^{er} octobre 2020.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de nettoyage « déchetterie de l'Écancière ».

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

❖ **Cérémonie du 11 novembre / Notre centenaire** : Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la tenue de la cérémonie commémorative du 11 novembre et précise que nous célébrerons à l'issue de cette cérémonie le centenaire de Madame Paulette THOMAS.

❖ **Téléthon 2018** : La manifestation se tiendra le 9 Décembre 2018 et fera l'objet d'une réunion de préparation avec toutes les associations jaillanaises, au préalable en Mairie.

❖ **Emplacement forains Fête des Laboureurs 2019** : Le lieu d'installation des forains reste à préciser.

Pour mémoire, les forains s'étaient installés l'an dernier au niveau du parking du « Dancing de la Jaille », aussi, Madame le Maire se rapprochera de l'établissement pour confirmer ou non l'emplacement aux forains.

❖ **Subvention 2018 Comité des fêtes** : Madame le Maire informe l'ensemble des Conseillers Municipaux de la demande transmise par le comité des Fêtes pour le paiement de la moitié de la subvention dédiée à la réalisation du feu d'artifice et l'organisation de la restauration des danseurs qui seront présents pour cette manifestation festive.

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide d'accorder le règlement pour moitié de la subvention,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

❖	Résultat du vote		
	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

Chemin de peintres : Le Chemin de Peintres s'est encore soldé, cette année, par un succès général.

Au cours de cette manifestation, une artiste, madame Isabelle VALFORT, a souhaité nous confier une œuvre pendant une année.

Aussi, Madame le Maire se renseigne sur les assurances nécessaires avant d'exposer cette sculpture au sein de la commune.

❖ **Ruban blanc (violences faites aux femmes)** : Madame le Maire signera le 25 Novembre 2018 la charte transmise par l'association « Ruban Blanc » afin d'exprimer la solidarité de notre commune envers les actions entreprises contre les violences faites aux femmes.

❖ **Agenda** :

- Le 08 Novembre : Conseil école maternelle.
- Le 09 Novembre à 18h30 : Conseil école primaire.
- Le 11 Novembre : Cérémonie de l'Armistice de la Guerre 14/18,
- Le 17 Novembre : Repas d'Empi Riaume.
- Le 24 Novembre : Les 30 ans des Amis de Jaillans, soirée Choucroute au dancing de la Jaille
- Le 26 Novembre à 19h : Réunion publique Participation citoyenne.
- Le 09 Décembre : Téléthon.
- Le 05 Janvier 2019 : Cérémonie des vœux de Madame le Maire à L'ERA.

21 h 12 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : Mme Céline ACTON